

RÈGLEMENT OFFICIEL



NOM DU CONCOURS : Achetez et gagnez (le « Concours »)

DATE : du 3 septembre au 14 septembre 2020

1. ORGANISATEUR

Le Concours est tenu par BrandSource (« **Organisateur** » ou « **Organisateur du concours** ») a/s
Mega Group

1070 Lionel-Daunais, bur. 200
Boucherville, QC, J4B 8R6

2. DURÉE

Début du Concours :

Date : 3 septembre 2020

Heure : À l'ouverture des détaillants participants

Fin du Concours :

Date: 14 septembre 2020

Heure : 23h59 (heure de l'Est)

3. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux résidents canadiens ayant atteint l'âge légal de la majorité à la date de l'inscription. Sont exclus : les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

4. PRIX

Chez les détaillants Beautyrest participants

Grand prix

1 grand gagnant recevra un remboursement équivalant à la valeur d'achat avant taxes d'un nouveau matelas ou d'un ensemble matelas et base admissibles Beautyrest Sterling ou Black

Hybrid. Le prix minimum d'un matelas admissible est de 1099 \$ (prix rég. format grand lit, taxes non comprises) et peut atteindre un maximum de 5298 \$ (taxes non comprises) incluant la base, selon le modèle acheté par le client.

Prix secondaires à faire tirer

3 bases de lit ajustables *Advanced Motion* – une valeur de 1 499 \$ chacune, taxes en sus

5 paires d'oreillers *Absolute Relaxation* – valeur de 238 \$ la paire, taxes en sus.

Chez les détaillants Sealy/Tempur-pedic/Stearns & Foster participants

1 grand gagnant recevra un remboursement équivalant à la valeur d'achat avant taxes d'un nouveau matelas ou d'un ensemble matelas et base admissibles Sealy Ronald McDonald, Stearns & Foster ou Tempur-pedic. Le prix minimum d'un matelas admissible est de 1149 \$ (prix rég. format grand lit, taxes non comprises) et peut atteindre un maximum de 3998 \$ (taxes non comprises) incluant la base, selon le modèle acheté par le client.

Prix secondaires à faire tirer

3 bases de lit ajustables *Reflexion Lift* – une valeur de 999\$ chacune, taxes en sus

5 paires d'oreillers *Align* – une valeur de 338 \$ la paire, taxes en sus

4. PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Pour le tirage des deux grands prix :

Lors du passage à la caisse dans l'un des (nombre) magasins participants, vous recevrez une facture confirmant l'achat. Conservez-la précieusement car le numéro de la facture servira de code de participation unique pour vous inscrire au concours. Il suffit de vous rendre au brandsource.ca et de suivre les instructions pour participer au concours. Remplissez le formulaire de participation en complétant tous les champs, notamment vos nom, adresse complète, ville, code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et toute autre information demandée. Sélectionnez votre région et le nom du magasin BrandSource où vous avez fait l'achat de votre ensemble matelas.

Déclarez que vous avez lu et accepté toutes les conditions du règlement en cochant la case à cet effet. Tous les champs de saisie de données du formulaire d'inscription doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative. Cliquez sur « Soumettre » et vous serez inscrits.

Aucun achat requis : Aucun achat n'est requis pour être éligible au tirage. Si vous ne désirez pas effectuer de transaction, envoyez un courriel à info@concoursbrandsource.ca en y inscrivant votre prénom, nom, adresse postale complète, numéro de téléphone de jour, courriel pour vous rejoindre, ainsi que le nom de votre détaillant BrandSource favori. Vous recevrez par courriel un Code de participation unique qui pourra être utilisé en remplacement d'un numéro de facture dans le bulletin de participation en ligne. Si votre nom est tiré, vous remporterez un bon d'achat équivalent à la valeur minimum d'un des ensembles matelas éligibles que vous pourrez appliquer sur tout achat à votre magasin BrandSource préféré.

Pour le tirage des prix secondaires

Aucun achat requis. Il suffit de vous rendre au brandsource.ca pour vous inscrire. Remplissez le formulaire de participation en complétant tous les champs, notamment vos nom, date de naissance, code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et toute autre information demandée. Sélectionnez votre région et le nom du magasin Brandsource le plus près de chez vous.

Limite. Une (1) inscription par personne pour toute la durée du concours, tant par achat que par participation sans achat.

5. TIRAGE ET CHANCES DE GAGNER

Un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation reçus se tiendra le 21 septembre 2020 à 11h00, heure de l'Est à 1070 Lionel-Daunais, bur. 200, Boucherville, QQ, J4B 8R6.

Les chances de gagner un grand prix ou un prix secondaire dépendent du nombre de participations reçues.

6. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit :

a) être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, dans les dix (10) jours suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;

b) signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les 10 jours suivant la date de sa réception;

c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique suivante : $25 \times 4 \div 20 + 45 - 10 =$ _____;

d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du Concours communiquera avec les gagnants afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix.

Refus d'accepter un prix. Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

Réclamation des prix. Les gagnants des 2 grands prix se verront créditer le montant équivalant à la valeur de leur achat avant taxes admissibles sur la carte de crédit ou débit avec laquelle la transaction d'origine a été effectuée. Dans l'éventualité d'un achat au comptant, le gagnant recevra ce montant d'argent sous forme de chèque à son nom. Si le gagnant est un participant qui n'a pas fait d'achat, il recevra un bon d'achat d'une valeur de 399 \$ applicable sur tout achat dans un magasin BrandSource participant.

Les gagnants des prix secondaires pourront réclamer leur prix au magasin BrandSource le plus près de leur localité. Tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription et Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui sont incomplètes, frauduleuses, ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, d'avoir enfreint le présent règlement, par exemple, d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. : inscriptions au-delà de la limite permise) ou d'avoir agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel ou autre communication à l'Organisateur du Concours ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdue, volée, retardée, non reçue, endommagée, mal acheminée, incomplète ou inexacte; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours seront accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils seront exempts de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le

présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux du Québec*, si requise.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Propriété. Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

Identification du participant. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès Internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

Décision de l'Organisateur du Concours. Toute décision de l'Organisateur du Concours ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* en relation avec toute question relevant de sa compétence.

Différend / résidents du Québec. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Régie des alcools, des courses et des jeux. La *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* n'est liée d'aucune façon par le Concours et ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit de toute question relative au Concours.

Divers. En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables